



# **Bienvenue aux Archers des Albères pour la nouvelle saison 2019 - 2020**



Bonjour à tous, nouveaux adhérents et anciens...La nouvelle saison démarre...On l'espère sportivement riche !

## HORAIRES ET LIEUX

L'école de tir a lieu le mercredi de 15 h à 16 h 30 pour les jeunes débutants, et de 16 h30 à 18h pour les plus expérimentés. D'octobre à avril les cours ont lieu à la salle de St Génis, et en septembre et mai-juin au terrain de Sorède (Mas Del Ca), et pour Banuyls à la salle Bartissol. Les parents sont priés de respecter les horaires pour récupérer leurs enfants à la fin des cours. Le club décline toute responsabilité dès que les cours sont terminés. Pour les adultes et jeunes expérimentés, il existe plusieurs créneaux le soir selon le type de tir, mais le vendredi soir reste une soirée conviviale pour tous les arcs et type de tir, dans le respect de chacun et d'une discipline assurant la sécurité. (voir tableau des créneaux horaires)

## L'INSCRIPTION AU CLUB ET LA LICENCE

Pour pratiquer le tir à l'arc, il faut être licencié FFTA et inscrit au club. Les licences sont dématérialisées, vous les recevrez donc par mail, vous devez fournir une photo (format jpeg si possible). Nous acceptons une période d'essai pour les nouveaux, cependant il faudra que la situation soit régularisée au bout de 2 séances. La licence permet d'assurer le tireur dans sa pratique lors des entraînements comme en compétition envers lui-même et envers les autres. Vous trouverez une fiche d'inscription jointe avec tous les détails et un tableau des tarifs, ainsi que le règlement du club et un modèle de certificat médical obligatoire. Documents sur le site à imprimer chez vous si possible.

## LES INTERLOCUTEURS DU CLUB

Pour tout ce qui concerne les relations avec le club, vous devez vous adresser soit au Président, Stéphane Goupil et à Philippe Schatt qui sont là presque tous les mercredis, à la secrétaire, Sylvie Naessens

S Goupil : 06 63 15 32 83 , S Naessens : 07 68 79 71 82 - P Schatt : 04 68 88 13 40

mail du club : [archersdesalberes@gmail.com](mailto:archersdesalberes@gmail.com)

## LES REGLES

Le tir à l'arc (utilisation d'une arme) est une discipline qui demande le respect de règles de sécurité impératives. Bien lire le règlement intérieur et le signer !

## LE MATERIEL

Pour les nouveaux jeunes et adultes, le club prête gratuitement les arcs et flèches jusqu'aux vacances de toussaint. Après ces vacances, soit l'archer s'achète un arc et des flèches (en parler avec les responsables du club et René), soit il continue avec un arc du club mais en location (7 €/mois X 8 mois = 56 € payable en 1 fois d'avance, remboursement possible des mois non écoulés en cas de changement de situation). Le petit matériel (flèches, palettes, carquois, protège-bras...) doit être acheté après la toussaint. (location payable dès le début du premier trimestre pour les anciens adhérents, soit 7 € x 10 mois = 70 €)

## LES COMPETITIONS

Le calendrier des compétitions jeunes et adultes s'étale sur l'année. Pour les jeunes débutants, nous indiquerons quand ils seront prêts à y participer. Ce calendrier est communiqué aux adhérents dès qu'il est disponible par le site, facebook et les mails. Il appartient aux parents de véhiculer leurs enfants sur les lieux. Cependant il est possible d'envisager une organisation de covoiturage (à mettre en place entre les parents).

Enfin nous vous rappelons que le club est une association de bénévoles qui ne peut fonctionner que sur la bonne volonté de ses adhérents (et donc de leurs parents). Nous avons besoin régulièrement de coups de main pour entretenir le terrain du Mas Del Ca ou préparer des compétitions. Nous vous solliciterons en espérant que vous répondrez à nos appels.

Le président

**Compagnie des Archers des Albères : adresse postale**

Les Archers des Albères chez M Goupil Stéphane, 6 rue du docteur carboneill, 66740 Laroque des Albères.

Site : <http://www.archers-des-alberes.fr/> -  <https://www.facebook.com/archers.desalberes.33>